



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 12 décembre 2022

Présidence : Mme Valérie Passera, Présidente

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 15/2022 de la Municipalité du 3 octobre 2022 relatif au budget 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ;
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter le budget 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), tel que présenté.

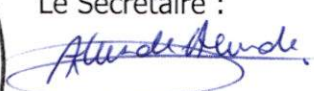
Ainsi délibéré en séance du lundi 12 décembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente :


V. Passera

Le Secrétaire :


D.-J. Alves de Almeida

